

Suivi des chauves-souris arboricoles sur le site des Tourbières de Mées (40)

Protocole

Rédaction : Florent Beck, relecture : Denis Vincent / CEN N^{lle}-Aquitaine - version : 04 déc. 2020

Contexte et objectif

Les tourbières de Mées se trouvent à la frontière entre deux ensembles paysagers et écologiques bien distincts : le massif des Landes de Gascogne (substrat sableux, landes sèches et humides, sylviculture de pin maritime) d'une part et la Chalosse (substrat argileux, chênaies, prairies et maïsiculture) d'autre part.

Les massifs tourbeux se trouvent plutôt du côté « Landes de Gascogne », le Pin maritime domine l'ensemble des massifs, mais des forêts de feuillus sont présents à proximité, notamment en corridors autour des ruisseaux d'Estanque et d'Estiraux et du fleuve Adour. Cependant ces corridors ne présentent pas le meilleur potentiel d'accueil pour les populations de chauves-souris arboricoles.

C'est pourquoi le CEN Aquitaine a équipé plusieurs pins de nichoirs à chauves-souris, afin d'attirer celles-ci dans la pinède où elles ne trouveraient que peu, voire pas de gîtes potentiels sans cela. De plus la pinède confère un contexte d'observation plus aisé que la forêt feuillue du fait d'un moindre encombrement de l'espace aérien par les branches et le feuillage.



Figure 1 - Noctule commune (photo : L. Arthur / INPN)

Espèces cibles

Nom français	Nom scientifique	Dir. HFF	LRF	LRA	PNA	Présence
Pipistrelle commune 	<i>Pipistrellus pipistrellus</i>	An. IV	NT	LC	Prio	site, locale
Pipistrelle de Nathusius  ?	<i>Pipistrellus nathusii</i>	An. IV	NT	NT	Prio	départ ^{mtle}
Pipistrelle pygmée	<i>Pipistrellus pygmaeus</i>	An. IV	LC	DD		locale ¹
Noctule commune 	<i>Nyctalus noctula</i>	An. IV	VU	VU	Prio	site, locale
Grande Noctule 	<i>Nyctalus lasiopterus</i>	An. IV	VU	VU		site, locale
Noctule de Leisler 	<i>Nyctalus leisleri</i>	An. IV	NT	LC	Prio	site, locale
Barbastelle d'Europe 	<i>Barbastella barbastellus</i>	An. II	LC ²	LC		site, locale
Murin d'Alcathoe	<i>Myotis alcathoe</i>	An. IV	LC	NT		locale ³

¹ Espèce considérée comme « rare ou assez rare » dans le département des Landes (Arthur & Lemaire 2015)

² Mais **VU** selon la LR européenne.

³ Espèce considérée comme « rare ou assez rare » dans le département des Landes (Arthur & Lemaire 2015)

Nom français	Nom scientifique	Dir. HFF	LRF	LRA	PNA	Présence
Murin de Bechstein ☞	<i>Myotis bechsteinii</i>	An. II	NT ²	NT	Prio	site, dpt ^{mt} ₄
Murin de Daubenton ☞	<i>Myotis daubentonii</i>	An. IV	LC	LC		site, locale
Murin de Natterer ☞	<i>Myotis nattereri</i>	An. IV	VU	NT		départ ^{mtle}
Murin à oreilles échancrées ☞	<i>Myotis emarginatus</i>	An. II	LC	LC		site, locale
Oreillard roux	<i>Plecotus auritus</i>	An. IV	LC	LC		départ ^{mtle}
Oreillard gris ☞	<i>Plecotus austriacus</i>	An. IV	LC	LC		site, dpt ^{mt}

Dir. HFF = Espèce listée aux annexes II (nécessitant la désignation d'un site pour intégrer le réseau Natura 2000) ou IV de la Directive européenne « Habitats, Faune, Flore » (nécessitant une protection stricte sur le territoire des états membres de l'UE).

LRF = Statut de l'espèce sur la liste rouge française, LRA = statut sur la liste rouge aquitaine (LC = préoccupation mineure, NT = presque menacé, VU = vulnérable, EN = en danger, CR = en danger critique, EX = éteint, DD = données insuffisantes).

PNA = Plan National d'Action (Prio = espèce prioritaire) <http://www.plan-actions-chiropteres.fr/les-chauve-souris/les-especes-en-france>

Présence = locale si connue de la maille E0365N6295 : Dax, Rivière, Mées, Angoumé, St-Paul, Tercis / site si présente sur le site Natura 2000 des Tourbières de Mées / départ^{mtle} si non connue localement mais présente dans le département des Landes.

☞ = espèce déjà observée sur le site

Autres espèces présentes localement

Nom français (type d'habitat)	Nom scientifique	Dir. HFF	LRF	LRA	PNA	Présence
Sérotine commune (bâtiments)	<i>Eptesicus serotinus</i>	An. IV	NT	LC	Prio	locale
Pipistrelle de Kuhl (bâtiments)	<i>Pipistrellus kuhlii</i>	An. IV	LC	LC		locale



Figure 2 - Murin de Natterer (photo : L. Arthur / INPN)

⁴ Espèce considérée comme « rare ou assez rare » dans le département des Landes (Arthur & Lemaire 2015)

Localisation du suivi

Les nichoirs à suivre se trouvent implantés en deux endroits (cf. carte en fin de document) :

- ➔ Groupe de l'Estiraux, au sud du croisement de la piste « Chemin de l'Estiraux » avec le ruisseau d'Isclas, sur les premiers pins au sud-est du croisement.
- ➔ Groupe de l'Estanque : au sud du massif aménagé pour la visite, au niveau de l'accès à la passerelle d'observation sud.

Période de suivi

Deux types de périodes sont à considérer :

- ➔ Printemps (mars-avril) ou Automne (septembre-octobre) pour le suivi des individus en transit
- ➔ Été (mi-juin à mi-juillet) pour le suivi des colonies de mise-bas

En hiver, les nichoirs pourraient être occupés, mais en l'absence d'activité des individus, il est plus compliqué de les détecter.

Horaire de suivi

Pour le comptage à vue : de ½ heure avant le coucher du soleil jusqu'à ½ heure après le coucher.

Pour le suivi via détecteur acoustique : possibilité d'effectuer un suivi nocturne

Protocole de suivi par comptage à vue

Noter l'heure d'arrivée (puis de départ) de l'observateur.

Se placer à l'Est par rapport au groupe de nichoirs afin de les observer sur fond de ciel clair (soleil couchant), ce qui permet d'avoir un bon contraste entre le fond (ciel) et les nichoirs, et donc de détecter les sorties et les passages des chauves-souris.

Pour chaque sortie de nichoir : compter le nombre d'individu(s) sortant⁵, l'heure exacte, le nichoir occupé et si possible estimer la taille des individus (petit individu ~ 20 cm d'envergure : taille « mésange », ou grand individu ~ 40 cm d'envergure : taille « merle »).

Noter également si des individus sont observés à proximité des nichoirs, même s'ils n'ont pas été vus en sortir (le préciser sur la fiche de relevé, ainsi que l'heure et leur nombre).

NB : Pas d'identification spécifique possible via l'observation en vol. En fonction des résultats des comptages à vue et des opportunités, des campagnes de suivi acoustiques pourront être envisagées, celles-ci permettront alors de préciser les espèces.

Remarque : Les deux protocoles, observation et suivi acoustique, peuvent être réalisés en parallèle.



Figure 3 - Oreillard gris (photo : J.C. de Massary / INPN)

⁵ Si possible mettre en place un dispositif de vidéo afin de pouvoir vérifier le comptage et conserver des images.

Matériel à prévoir

Fiche de suivi (cf. page suivante), vêtements adaptés et de quoi se désaltérer, de bons yeux et/ou jumelles ou longue-vue (attention toutefois à ne pas regarder le soleil à travers ces équipements optiques !) et/ou caméra ou appareil photo sur trépied, lampe torche permettant un bon éclairage.

Ressources et bibliographie

Ruys, T., Bernard, Y., (coord.) 2014. **Atlas des mammifères sauvages d'Aquitaine – Tome 4 – Les Chiroptères**. Cistude Nature & LPO Aquitaine. Éditions C. Nature, 256 pp.
disponible gratuitement en version papier auprès de Cistude Nature et la LPO Aquitaine jusqu'à épuisement des stocks, sur internet (version basse définition) : <http://files.biolovision.net/www.faune-aquitaine.org/userfiles/Atlasmammifres/AMSA Tome4.pdf>

Plan National d'Action (PNA) en faveur des Chiroptères

<http://www.plan-actions-chiropteres.fr/les-chauve-souris/les-especes-en-france>

Système d'Information sur la faune – Observatoire Aquitain de la Faune Sauvage (SI-faune OAFS)

<http://si-faune.oafs.fr/ref-taxo/groupe/72>

Arthur, L. & M. Lemaire, 2015. **Les chiroptères de France, Belgique, Luxembourg et Suisse** (2^{nde} éd.). Éditions Biotope, 544 pp. 43 €

<http://www.biotope-editions.com/index.php?article164/les-chauves-souris-de-france-belgique-luxembourg-et-suisse-2eme-edition>

Inventaire National du Patrimoine Naturel – Museum National d'Histoire Naturelle

<https://inpn.mnhn.fr/accueil/index>



Figure 4 - Pipistrelle commune © Yan Dauphin



Figure 5 - Noctule de Leisler et son jeune © Laurent Arthur



Figure 6 - Barbastelle d'Europe © Michael Sol



Figure 7 - Murin à oreilles échancrées © David Aupermann

